

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

Renoclimat.gouv.qc.ca
1 866 266-0008



LES AVANTAGES

- Conseils d'un professionnel indépendant
- Obtention d'une aide financière non imposable¹ en fonction des travaux effectués
- Réduction de votre facture d'énergie
- Diminution des courants d'air et des endroits froids
- Optimisation de la valeur de revente de la propriété
- Amélioration de la cote ÉnerGuide de votre habitation

CRÉDIT D'IMPÔT ADDITIONNEL

Si vous participez à Rénoclimat et utilisez les services d'un entrepreneur qualifié pour exécuter les travaux de rénovation, vous pourriez bénéficier d'un crédit d'impôt sur votre prochaine déclaration de revenus en plus de recevoir l'aide financière Rénoclimat.

Pour plus d'information, visitez le revenuquebec.ca.

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.

**DES CONSEILS
POUR VOUS GUIDER,
DE L'AIDE FINANCIÈRE
POUR RÉNOVER,
DES ÉCONOMIES
À L'ANNÉE.**

Énergie et Ressources
naturelles

Québec

PENSEZ EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE

ES02-11-1501 100 %

Québec

¹ Sauf si le propriétaire est considéré comme une entreprise.



RÉNOCLIMAT

Vous souhaitez rénover votre résidence? Profitez des conseils et de l'aide financière offerts dans le cadre du programme Rénoclimat. Vous pourrez ainsi diminuer votre consommation d'énergie et améliorer le confort de votre habitation.

AIDE FINANCIÈRE

Ce montant varie selon le type d'habitation et les travaux recommandés que vous aurez effectués (isolation, étanchéité, remplacement ou installation de certains systèmes de ventilation ou de chauffage de l'eau ou de l'air, géothermie).

Il est important de noter que les travaux doivent permettre d'améliorer d'au moins un point la cote ÉnerGuide de l'habitation pour que vous soyez admissible.

CHAUFFEZ VERT

Les participants au programme Rénoclimat ont accès à l'aide financière du programme Chauffez vert pour le remplacement d'un système de chauffage au mazout sans avoir à effectuer de démarche supplémentaire. Le conseiller évaluateur Rénoclimat évaluera votre admissibilité lors de sa visite.

QUI PEUT EN PROFITER

Les propriétaires des habitations résidentielles existantes qui suivent² peuvent participer :

- Maisons unifamiliales, jumelées ou en rangée;
- Maisons mobiles qui reposent sur des fondations permanentes;
- Duplex, triplex et immeubles résidentiels de 4 à 20 logements.

Un propriétaire peut participer plus d'une fois par habitation au programme Rénoclimat.

COTE ÉNERGUIDE

La cote ÉnerGuide³ est la mesure de l'efficacité énergétique de votre maison. L'efficacité énergétique s'exprime sur une échelle de 0 à 100. Une cote qui est basse, par exemple 20, indique un très grand potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique de la maison.

COMMENT PARTICIPER

- Avant de commencer vos travaux, demandez la visite d'un conseiller Rénoclimat en remplissant le formulaire à renoclimat.gouv.qc.ca ou en composant le 1 866 266-0008.
 - Le conseiller effectuera une première évaluation, qui inclut un test d'infiltrométrie, afin d'évaluer l'étanchéité de votre habitation aux infiltrations d'air, l'efficacité des systèmes de chauffage et de ventilation en place et le niveau d'isolation des murs, des fondations et de l'entretoit.
 - Il vous enverra ensuite un rapport indiquant et priorisant les améliorations conseillées.
- Effectuez les travaux de votre choix parmi ceux proposés dans le rapport.
- Demandez une deuxième évaluation une fois ces travaux terminés.

Le programme Rénoclimat vous permet d'obtenir le service d'évaluation énergétique de votre habitation à des tarifs très concurrentiels.

² Différentes conditions s'appliquent.

³ Source : Ressources naturelles Canada